



Monsieur le Directeur général,

La CGT avait déjà fait la demande à plusieurs reprises que la formation professionnelle fasse l'objet d'un CTR dédié sur une journée. De report en report et avec l'ajout systématique de fiches lors de ces CTR, force est de constater que l'administration ne considère pas la formation professionnelle à sa juste valeur. La dégradation du dialogue social à la DGFIP et la volonté de l'administration d'avancer sans transparence vis à vis des agents et de ses représentants, ont eu pour conséquence directe le départ de 3 organisations syndicales refusant ce simulacre de dialogue, dont la CGT.

La CGT porte pourtant de nombreuses revendications concernant la formation professionnelle et le bilan 2013 proposé dans les documents de ce CTR.

Discuter du bilan de la formation est essentiel, la pertinence de discuter du bilan 2013 en mars 2015 est limitée, tout comme proposer un bilan sans perspectives !!

La CGT demande donc à la direction générale d'organiser dans les plus brefs délais un groupe de travail dédié au bilan 2014 et aux perspectives 2015.

D'ores et déjà, nous vous rappelons les revendications portées à de nombreuses reprises :

- ✓ Une formation initiale et continue la plus adaptée aux missions de la DGFIP, un calendrier et une durée en adéquation avec ces formations. La formation des B lauréats de la liste d'aptitude ou du concours interne spécial est totalement insatisfaisante. La formation des agents C est insuffisante, leur accueil à la DGFIP indigne ! La formation des A lauréats de l'examen professionnel ou de la liste d'aptitude est inadaptée, constat partagé puisque des pistes ont été proposées ;
- ✓ La mixité des publics (agents C, contrôleurs, inspecteurs) dans les établissements de formation initiale ;
- ✓ Le renforcement de l'accompagnement social des stagiaires ;
- ✓ Des formations initiales plus longues et avec plus d'alternance.

Une réelle politique d'encouragement des promotions comprenant :

- ✓ Un plan de qualification à la hauteur de la reconnaissance de l'investissement des agents de la DGFIP ;
- ✓ Une adaptation des concours, des stages et des formations au handicap ;
- ✓ Une réelle prise en charge des frais engagés que ce soit par les candidats pour les concours et examens professionnels ou pour les stagiaires en établissement ;
- ✓ La simplification des inscriptions au concours ;
- ✓ Des préparations aux concours mieux adaptées et plus complètes ;
- ✓ La continuité du plan de titularisation des contractuels ;
- ✓ Le retrait du stage probatoire pour les contractuels handicapés de catégorie B.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive !

Concernant le CTR du 30 septembre 2014 reporté au 5 mars 2015 et les documents d'appui, la CGT regrette le manque de perspectives dans ces documents. Nous avons bien sur quelques interrogations et remarques non exhaustives également pour aller à l'essentiel.

Au niveau du recrutement, la mise en place des télé inscriptions pour les concours externes et pas encore à ce jour pour les concours interne démontre encore une fois le sort réservé aux agents de la DGFIP. Sous couvert d'afficher une image moderne de la DGFIP

Syndicat national CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

à l'extérieur, aujourd'hui encore les collègues doivent payer des frais d'envoi pour s'inscrire aux concours internes. Cette procédure coûteuse ne permet pas de prouver la bonne foi des agents en cas de problème d'acheminement du courrier ou encore de la perte d'enveloppe prouvant la date d'envoi.

La cartographie des centres d'examens a été mise en place par l'administration (contre l'avis des organisations syndicales). Selon l'instruction du 24 novembre 2014, le premier concours organisé dans les centres d'examen régionaux sera celui de contrôleur des finances publiques de 1^{ère} classe de mars 2015. Les convocations sont parvenues aux agents inscrits à ce concours. Et quelle surprise !! Pour ne donner qu'un exemple, le centre régional prévu par cette instruction pour l'Ile de France est Paris et les agents sont convoqués à... Lognes dans le 77 évidemment ! Ne s'agissait il pas de professionnaliser et sécuriser la gestion des épreuves et de mettre en place une cartographie stable et lisible dans l'intérêt des candidats comme l'affirme l'instruction ?

Le niveau de recrutement interne est celui qui connaît la plus forte baisse, comme affirmé précédemment cela ne correspond pas aux attentes des personnels de la DGFIP qui y voient un message démotivant.

Les mesures de simplification et de rationalisation en matière de gestion des concours, annoncée dans les documents comme permettant également une réduction des coûts sont loin d'être convaincantes. En effet le dernier concours d'inspecteur principal est un bel exemple en matière d'économies. La CGT vous demande aujourd'hui un bilan du coût de la réorganisation de ce concours. Bien sur la perte des copies est imputable au transporteur mais choisi par l'administration ! Une assurance couvre t elle ce genre d'incident ?

De plus le vécu des candidats à ce concours est désastreux ! Combien de candidats ont renoncé à se rendre aux épreuves en pleines vacances scolaires ? Les remboursements de frais se faisant par les directions locales, avez vous vérifié l'équité et le respect des règles établies pour tous les candidats ? Les épreuves ayant eu lieu à Paris l'équité n'est pas respectée ! Enfin, les candidats auraient apprécié quelques mots avant le début des épreuves de la part de l'ENFIP...

Au niveau de la formation initiale, le bilan fait état des nouvelles scolarités fusionnées, encore en « rodage », et mentionne la mise en place des premiers conseils de promotion. Nous tenons à vous rappeler encore une fois, que les règlements intérieurs ne sont toujours pas validés et ce dans aucune instance. La CGT persiste à vous rappeler que nous sommes en désaccord profond avec les règlements proposés !

L'internalisation de la formation des agents pacte est terminée et la CGT déplore que cette dernière se soit faite sans transfert d'emploi.

La CGT réaffirme que les agents C restent le public le moins bien accueilli à la DGFIP, elle sera plus que vigilante pour que les prochaines promotions ne soient pas accueillies comme les agents C arrivés en octobre 2014.

Les formations des B et des A ont évolué entre 2013 et 2014, nous réservons donc nos observations pour le bilan 2014. La non transparence de l'administration sur les perspectives 2015 dans les documents correspond à la qualité du dialogue social aujourd'hui.

Au niveau de la formation continue, la principale évolution est la formation mise en place pour les inspecteurs qui changent de sphère. Les participants ont constaté des difficultés à obtenir leur plan de formation de leur direction et le calendrier précis. D'autres se sont vus refuser les stages pour nécessités de service, cette formation n'est pourtant pas facultative. En mars 2015, rien n'apparaît dans les documents pour la mise en place des formations pour les contrôleurs et agents qui changeront de sphère en septembre 2015.

Concernant l'absence de crédits disponibles justifiant le refus de validation des acquis de l'expérience ou de bilans de compétences, la CGT demande plus de détails et de justifications.

Enfin concernant la fiche proposant la modification des conditions de prise en charge des frais engagés par les candidats aux concours et examens professionnels, c'est tout simplement inadmissible. Sous couvert de textes supra DGFIP (qui existaient déjà lors des discussions durant la fusion), l'administration fait encore des propositions au désavantage des agents ! La CGT est bien sur totalement opposée à la mise en place de ces mesures.

La CGT vous demande donc des réponses sur tous ces éléments.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.